COMMUNE
DE SEVRIER
HAUTE-SAVOIE

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2014

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

-=-=-=-=-=-=-

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme BERGERET Martine, M. PARIS Yves, Mme VERHLI Hélène, M. VANHELMON Yves, Mme DESBIOLLES Sylvie, Mme BOUVIER Dominique, M. DELOBEL Gérard, M. FONTAINE Bernard, Mme GODART Sylviane, M. KROELY Alain, Mme LAGACHE Marie-Françoise, M. MAGNIN Bernard, M. MAURIANGE Claude, Mme POINTET Martine, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme TALIN Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. CHEDECAL Sylvain, Mme OUAHI Magalie, M. TOEROEK Olivier.

PROCURATION :

Néant

Mme PRIEUR-DREVON Agnès a été élue secrétaire de séance.

-=-=-=-=-=-=-

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 27 janvier 2014 :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

1. **Compte de Gestion 2013**
2. **Compte Administratif 2013**
3. **Affectation du résultat du Compte Administratif 2013**
4. **Budget Primitif 2014**
5. **Fiscalité 2014**
6. **Commission extra-municipale : Conseil de Station**
7. **Renouvellement du contrat d'assurance pour les risques statutaires**

8. **Complément à la délibération n° 5/02-2011 portant sur le régime indemnitaire**
9. **Emplois saisonniers 2014**
10. **Forêt communale : programme des travaux 2014**
11. **Modifications du règlement intérieur du personnel communal**
12. **Modification du tableau des effectifs communaux**
13. **Acquisition de parcelles proposées par le CCAS d'ANNECY**
14. **Droit de préemption dans les espaces naturels sensibles**
15. **Modification du règlement intérieur de la Crèche**

❖ **Information au Conseil Municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire Marchés publics – Contentieux d'urbanisme**

❖ **Questions diverses**

****

1. Compte de Gestion 2013

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, a **ADOPTE** le compte de gestion du Budget Général M14 du receveur pour l'exercice **2013** et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de Sevrier pour le même exercice.

2. Compte Administratif 2013

Le Maire a exposé les conditions d'exécution du budget Général de l'année **2013**, le compte administratif ayant été soumis à l'avis de la commission des finances en date du **10 février 2014**.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur FALCONNET Georges, 1er Adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

A ADOPTE le compte administratif de l'exercice **2013**, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
RECETTES	5 935 073,55	1 934 761,13	7 869 834,68
DEPENSES	4 244 551,55	1 537 384,24	5 781 935,79
RESULTATS REPORTES N-1	0	- 571 504,65	- 571 504,65
RESULTATS DE L'EXERCICE	1 690 522,00	397 376,89	2 087 898,89
RESULTATS DE CLOTURE	**1 690 522,00**	**- 174 127,76**	**1 516 394,24**

3. Affectation du résultat du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés:

A CONSTATE les résultats 2013 du Budget Principal à savoir :

1) un déficit d'investissement de - 174 127.76 €
2) un excédent de fonctionnement de 1 690 522.00 €

A AFFECTE
* Au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, la somme de 200 000 €,
* Au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2014, la somme de 1 490 522.00 € correspondant au solde du résultat de fonctionnement 2013 au financement :

• du déficit d'investissement pour 174 127.76 €
• des restes à réaliser pour 760 462.00 €
• en capitalisation pour 555 932.24 €

4. Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal, par **17 v**oix pour et **1** voix contre, après en avoir délibéré,

A ADOPTE le budget primitif du Budget Général **2014** qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

• **5 821 725.00 €** pour la section de fonctionnement
• **6 199 510.00 €** pour la section d'investissement

Par ailleurs, il a voté **à l'unanimité** les subventions suivantes :

DEMANDEURS OU BENEFICIAIRES	Montant attribué BP 2014
ASS. LOCALES A CARACTERE SOCIAL	
FAMILLES RURALES ACTIVITES DIVERSES	**1 500,00**
FAMILLES RURALES BIBLIOTHEQUE	**1 800,00**
GPT PERSONNEL COMMUNAL	**1 950,00**
MUTUELLE PREVOYANCE PERSONNEL COMMUNAL	**195,00**
MICRO CRECHE	**30 000,00**
ASS. LOCALES SPORTIVES	
AVIRON de SEVRIER	**8 000,00**
AVIRON de SEVRIER (subvention exceptionnelle)	**4 000,00**
CANOE KAYAK de SEVRIER (fonctionnement)	**1 700,00**
CANOE KAYAK de SEVRIER (investissement)	**600,00**
CERCLE DE VOILE Fonctionnement	**7 000,00**
CERCLE DE VOILE parc nautique	**8 000,00**
COULEE DOUCE	**3 000,00**
COULEE DOUCE (Subvention exceptionnelle)	**10 000,00**
SKI CLUB COMPETITION	**3 400,00**
SKICOOL	**0,00**

TENNIS DE TABLE	**700,00**
RANDONNEEES SAVOYARDES	**250,00**
LES DAHUTS DU LAC	
POUR EQUIPEMENTS	**3 000,00**
SKI NAUTIQUE (fonctionnement)	**1 500,00**
ASS. LOCALES CULTURELLES	
CHORALE 1 JOUR 1 MOMENT	**1 300,00**
CTE DE JUMELAGE SCHLUCHSEE	**500,00**
CTE DE JUMELAGE LE GUILVINEC (fonctionnement)	**300,00**
CTE DE JUMELAGE LE GUILVINEC (exceptionelle)	**825,00**
ECHO CHANTEMERLE HARMONIE	**25 500,00**
ECHO CHANTEMERLE HARMONIE (investissement)	**2 500,00**
ECHO de nos MONTAGNES - ECOMUSEE COSTUME SAVOYARD	**3 000,00**
FOYER D'ANIMATION DU LAUDON	**2 500,00**
ASS. LOCALES SCOLAIRES	
1.2.3. POUR LES ENFANTS	**750,00**
CTE CANTINE ECOLES PRIVEES	**2 052,00**
OCCE ECOLE MATERNELLE	**5 720,00**
USEP ECOLE PRIMAIRE ACTIVITES PERISCOLAIRES	**14 700,00**
ASS. DIVERS	
PREVENTION ROUTIERE	**250,00**
GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LA GRELE	**0,00**
A.D.A.M.A.	**700,00**
SECOURS VAR	**1 000,00**
TOURISME	
SEVRIER EN FETE	**8 000,00**
SEVRIER EN FETE (subvention exceptionnelle)	
ASSOCIATION SALON DE LA BD	**5 000,00**
CREDITS NON AFFECTES	**65 808,00**
CCAS	**5 000,00**
TOTAL	**232 000.00**

5. Fiscalité 2014

Considérant les orientations du budget communal pour l'exercice **2014** qui ont été exposées,

Après avis de la commission des finances en date du 10 février 2014,

Il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter finalement les propositions de cette commission et de geler cette année encore les taux communaux à leur niveau de 2013, soit :

- TH 17.42 %
- FB 12.90 %
- FNB 57.07 %
- CFE 23.86 %

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Commission extra-municipale : Conseil de Station

Dans le cadre du Label France Station Nautique, une commission extra-municipale dénommée « Conseil de Station » a été mise en place par le Conseil municipal. Ce Conseil sera composé comme suit :

Elus :
- 2 membres du Conseil municipal plus le Maire, Président de droit du Conseil de Station.

Techniciens :
- Le coordonnateur de la « Station nautique »
- Le Directeur de l'Office de Tourisme du Lac d'Annecy ou son représentant

Clubs nautiques :
- Le Président du Cercle de Voile
- Le Président du Club de plongée
- Le Président du Canoë Kayak Club
- Le Président du Ski Nautique Club Sevrier Annecy
- Le Président de l'Aviron Sevrier Rive Gauche

Prestataires nautiques :
- Le Directeur de la Compagnie des Bateaux du Lac d'Annecy, ou son représentant
- Le Président de L'Union des Commerçants ou son représentant
- Le Directeur de MT SKI NAUTIQUE, Marc THOMASSET
- Le Directeur de la société LE LOTUS, Jean-Pierre PRESSACO

Professionnels de l'hébergement et de la restauration :
- Le Directeur de la SCI Côte Ouest, ou son représentant
- Le Directeur de Hôtel Beauregard ou son représentant
- Le Directeur de l'Etablissement « Les Balcons du Lac » ou son représentant
- 1 Représentant des campings de Sevrier.

Pour le lancement de ce Conseil de Station, et jusqu'à la désignation de nouveaux membres du collège « élus » par un prochain conseil municipal issu des élections de mars prochain, il a été décidé que Messieurs MAURIANGE et PARIS, seront membres de ce Conseil France Station Nautique.

7. Renouvellement du contrat d'assurance pour les risques statutaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de participer à la procédure de consultation sur les assurances « risques statutaires » initiée par le CDG 74 en mutualisant cette consultation avec d'autres collectivités par ce biais.

8. Complément à la délibération n° 5/02-2011 portant sur le régime indemnitaire

La délibération du 14 février 2011 n° 5-02/2011, fixant les modalités d'attributions du régime indemnitaire à l'œuvre au sein de la commune de Sevrier, a été complétée afin de prendre en compte le cadre d'emplois des Policiers Municipaux qui a été initialement omis

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Emplois saisonniers 2014

Comme chaque année, pour faire face aux besoins supplémentaires inhérents à la saison estivale, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, a décidé de la création d'un certain nombre d'emplois saisonniers :

Voirie-Espaces verts :
* 1 contrat de 6 mois pour les espaces verts, le fleurissement et l'entretien, compris dans la période du 1er avril au 31 octobre 2014, en emploi saisonnier ou en Contrat d'Aide à l'Emploi ;

* 1 poste de 3 mois pour entretien des sanitaires et travaux de nettoyage, compris dans la période du 1er juin au 30 septembre 2014.

Plage municipale :

* 4 postes de 2 mois de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs ou surveillants de baignade selon candidatures et dérogations de la Direction de la cohésion sociale à temps complet,
* 3 postes de 2 mois de guichetiers à mi-temps,
* 2 postes de 2 mois ou 4 postes de 1 mois à temps complet, pour l'entretien, le nettoyage de la plage, des sanitaires et du parking de la plage.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2014.

10 Forêt communale : programme des travaux 2014

Le programme d'action 2014 pour la gestion durable du patrimoine forestier de Sevrier proposé par l'ONF a été entériné par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés. Son coût prévisionnel est de 14 700 € H.T.

11. Modifications du règlement intérieur du personnel communal

Ces modifications portent sur les propositions de restructuration du service technique et de modification du régime des astreintes de la police municipale soumises à l'avis du Comité Technique du CDG 74 ; Elles s'articulent essentiellement autour du regroupement du service technique avec le service complexe d'animation. Modifications adoptées **à l'unanimité** du Conseil.

12 Modification du tableau des effectifs

Ce tableau a fait l'objet d'une modification dans le cadre de la réussite d'un concours et dans le cadre d'un avancement de grade (Rédacteur territorial et Technicien territorial principal de 2nd classe respectivement)

13. Acquisition de parcelles proposées par le CCAS d'ANNECY

Dans le cadre de ce dossier le Conseil municipal, par **17** voix pour et **1** abstention des membres présents et représentés, désigne M. Georges Falconnet, 1er adjoint au Maire pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

Concernant la possibilité, conformément à l'article R 2241-7 alinéa 1 du CGCT qui permet à la collectivité de payer au vendeur le prix des acquisitions sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrit lorsqu'il n'excède pas **7 700,00** € pour l'ensemble de l'immeuble acquis, le Conseil Municipal, par **17** voix pour et **1** abstention, **autorise** Monsieur le Maire à appliquer ces dispositions sous réserve de s'assurer de la sécurité juridique liée à l'hypothèque et aux risques de saisies qui en découlent.

14. Droit de préemption dans les espaces naturels sensibles

Monsieur VANHELMON quitte la séance pour cette question de l'ordre du jour.

Le Conseil Général et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ont renoncé à préempter certaines parcelles intéressant la commune comme indiqué dans le tableau suivant :

N° de parcelle	Surface	DIA	Evaluation des domaines
AH 212-216	3095 m²	3404.00 €	928.50 €
AH 211	114 m²	125.00 €	34.20 €
AH 184	2845 m²	3129.00 €	853.50 €
AE 97	762 m²	838.00 €	1143.00 €
	6816 m²	**7496.00 €**	**2959.30 €**

Monsieur le Maire a donc proposé, en application des articles L 142-3 et R 142-11 du code de l'urbanisme de substituer la commune au département et ainsi préempter ces parcelles faisant l'objet de DIA. Ces parcelles présentant un intérêt certain pour la commune. En effet, Au plan local d'urbanisme :
- La parcelle AH 184 est concernée par l'emplacement réservé N° 42 pour la création d'un sentier piétonnier au lieu dit la montagne sud ;
- La parcelle AE 97 est grevé par l'emplacement réservé N° 34 pour l'aménagement d'un chemin piétonnier entre le lieu dit Vers les Granges, le chemin de Forbach et le chemin de l'Etang ;

Par ailleurs les parcelles AH 211, AH 212 et AH 216 sont intéressées par la liaison des chemins forestiers existants entre le chemin de Forbach et celui de l'Etang et sont riveraines de la parcelle C 93, propriété de la commune et d'une surface de 45 760 m².

L'acquisition de ces parcelles permet de conforter la desserte de la forêt tant communal que privé afin d'en améliorer sa gestion et ouvrir au public cet espace naturel par la création de sentier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :
* **DECIDE** d'acquérir ces parcelles au prix de la DIA.
* **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes au règlement de cette affaire et à signer tous documents s'y rapportant.

15. Modification du règlement intérieur de la Crèche

Suite à une demande de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), le Conseil municipal a adopté à l'unanimité quelques modifications au règlement de fonctionnement du Multi-accueil, lequel sera ensuite diffusé aux parents.

** Information au Conseil Municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire Marchés publics – Contentieux d'urbanisme**

Marché couches pour la crèche

Marché à bon de commande sur une année passé avec la société RIVADIS LABORATOIRE pour un montant maximum de 10 000,00 € HT.

Réfection des égouts de toiture et des velux des bâtiments aux ateliers à la Planche.

L'entreprise CHARPENTE DU LAC, mieux disante, pour un montant de travaux de 17 010,00 €.

Fourniture de mobilier pour la salle du Conseil Municipal

Le prochain conseil municipal sera composé de 27 membres. Le mobilier actuel ne permet pas l'installation de tous les conseillers et du personnel municipal.
Une consultation a été menée directement auprès de trois fournisseurs connus.
Le matériel a été exposé ce jour. Le Maire a indiqué qu'il signerait le bon de commande dès que qu'un choix de mobilier aura été arrêté.
Offre retenue : DYNAMIC BUREAU- offre de base : 4 177.88 euros HT - Avec voile de fond : 4 811.00 euros HT.

Travaux d'entretien des amarrages

Après consultation, l'entreprise SIKOO marine basée à St Jorioz est la mieux disante pour le marché à bon de commande sur une durée de trois ans et pour un montant entre 35 000 et 150 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

Remplacement des garde-corps

Le Maire a signé l'acte d'engagement pour les trois lots Echafaudage, Menuiserie et Peinture avec l'entreprise BONGLET, mieux disante, pour un montant global de 22 027,61 € HT.

Achat de plantes annuelles

Après consultation, Monsieur le Maire a signé les marchés à bons de commande pour la fourniture de plantes annuelles avec les entreprises suivantes :

LOT N°1 – Centre-ville
Fleurs estivales – ETS MAGUY SAS pour 2 254,26 TTC

LOT N°2 - Hors centre-ville
Fleurs estivales – LA FERME DE CHOSAL pour 1 710,72 TTC

LOT N°3 – Hiver/Printemps
LA FERME DE CHOSAL pour 2 535,47 TTC

Contentieux d'urbanisme

* Par courrier reçu le 25 janvier, le tribunal administratif a notifié à la commune l'annulation du certificat de permis de construire tacite délivré à Mesdames PERRAUD ainsi que la décision du 22 avril 2011 rejetant le recours gracieux du 8 avril 2011 et mis à la charge de la commune une somme de 1 500,00 € à verser à Monsieur GABERT et Madame DRUGE au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

* Par délibération du 26 mars 2008, le Conseil municipal a accordé au Maire délégation pour intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et à tous les degrés de juridiction.

Le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation (article L 212-23, 3ème alinéa du CGCT).

Ainsi Maître Liochon, avocat, a été saisi pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de deux recours en annulation déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble l'un par Monsieur Bernard RIPPOZ contre le classement au PLU des parcelles AS 50 et AS 29,
L'autre par Monsieur et Madame Marius REY contre le classement en zone Al d'une partie de l'unité foncière comprenant leur habitation.

* Monsieur le Maire informe des recours gracieux contre le Plan Local d'Urbanisme déposés par monsieur et madame Figuiere contestant le classement de leur terrain pour partie en zone Nl et par Monsieur VAGNOUX et consorts FONTAINE contestant le même classement de leurs terrains en zone Nl.

Questions diverses :

DIA : Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception en Mairie d'une DIA concernant un appartement situé dans l'immeuble de la Boule : le prix est de 136 000 € plus 4 000 € de frais annexes. Il propose que Haute-Savoie Habitat ou un autre bailleur social puisse porter cette acquisition, ce qui permettra de faire rentrer ce bien dans le quota de logement sociaux. Adopté à l'unanimité.

Gens du voyage : Monsieur le Maire rappelle le souhait du Conseil qui est de visiter des constructions d'habitat adapté pour les gens du voyage. La communauté d'agglomération d'Annemasse a réalisé ce genre de construction : il propose que 6 personnes aillent visiter ces installations. Mesdames BOUVIER, PRIEUR-DREVON, TALIN, Messieurs DELOBEL, FONTAINE et M. le Maire se rendront donc à cette visite.

Etude sur l'aménagement du Centre : 5 personnes ont été volontaires pour étudier avec le Maire les réponses des bureaux concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et financière pour l'aménagement du centre : Mesdames BOUVIER, PRIEUR-DREVON, TALIN, Messieurs DELOBEL et FONTAINE.

Recensement 2014 de la population : M. FALCONNET donne les chiffres du recensement de la population qui vient de s'achever. Il tient au préalable à remercier Mme FERRARIS pour son investissement et le travail intense fourni pendant cette période. Il souligne enfin le rôle des agents recenseurs qui ont été efficaces dans leur mission. Il donne ensuite les chiffres suivants :

	2009	**2014**	**Evolution en %**
Résidences principales	1581	1762	11.41%
Résidences secondaires	323	370	14.56%
Nombre total de logements	2096	2319	10.64%
Habitants	3678	4043	9.92%
Ratio habitant/logement	1.816	1.8	

Rythmes scolaires : Mme VERHLI fait un point sur l'état d'avancement dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Elle informe que la plage horaire retenue sera de 15 h 45 à 16 h 30 et que les cours auront donc lieu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 45, sauf le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30. Elle indique que le travail réalisé jusqu'ici permet de varier les activités et de mettre en place une rotation pour les différents groupes que ce soit à la maternelle ou à l'élémentaire. Mme PRIEUR-DREVON rappelle qu'une somme de 30 000 € a été inscrite au budget pour le financement de la mesure mais que le travail du comité de pilotage vise à affiner les propositions pour faire en sorte de rester en dessous de ce budget. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour le travail réalisé et remarque que des ajustements auront inévitablement lieu après une première période de mise en œuvre.

Monsieur le Maire a ensuite chaleureusement remercié les services pour leur travail durant ce mandat, et les membres du Conseil pour l'avoir accompagné dans la mise en œuvre des projets qui ont jalonné ces 6 dernières années.

Monsieur MAURIANGE a souhaité à son tour remercier chaleureusement le personnel municipal pour son professionnalisme, sa gentillesse et son amabilité à son égard, et tient à souligner qu'il a eu un grand plaisir à accomplir ce mandat et il remercie ses collègues pour le travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 23 h 00.

SEVRIER, le 25 février 2014

LE MAIRE,

Jacques REY